

UN PROJET DE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE



Loi APER

Zones d'accélération des énergies renouvelables



Je suis élu

J'identifie des zones d'accélération sur mon territoire.



Ces zones témoignent de ma volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de mon territoire plutôt qu'une autre, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors :

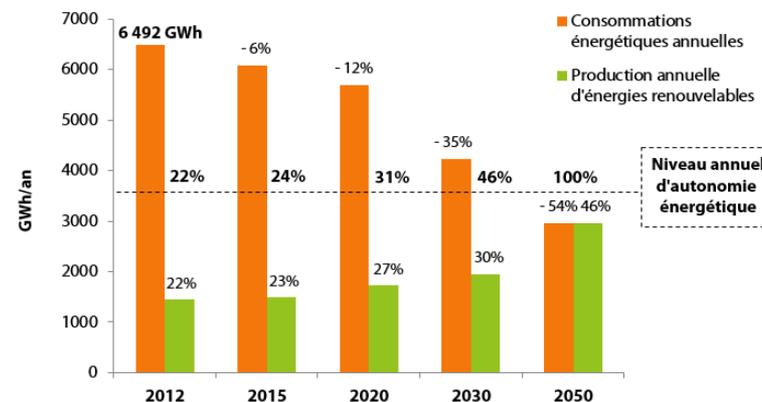


Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet



Afin de les encourager à se diriger vers ces zones les dispositifs de soutien aux EnR peuvent prévoir des incitations économiques

Objectifs d'autonomie énergétique SCoT des Vosges Centrales



➤ **L'autonomie énergétique en 2050**

➤ **avec un objectif de 46% en 2030**

UN SCENARIO TEPOS DE MIX ÉNERGÉTIQUE

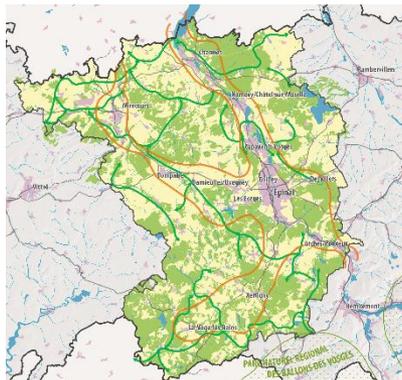
en 2030, avec une économie d'électricité de 42%

- **1/3 de solaire photovoltaïque (29%) :**
ENVIRON 120 HA DE CENTRALES SOLAIRES (50%) + 1 TOITURE SUR 10 (50%)
- **1/3 d'éolien (33%) :** ENTRE 30 ET 40 ÉOLIENNES
EN FONCTION DE LA HAUTEUR AUTORISÉE
- **1/3 d'autres EnR (38%) :** HYDROÉLECTRICITÉ, COGÉNÉRATION, INCINÉRATION DE DÉCHETS ...

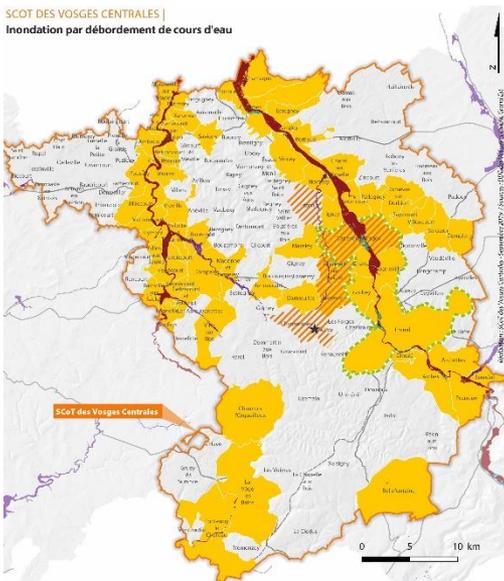
en 2030, avec une économie de chaleur de 27%

- **2/3 de bois énergie (72%) :** DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR ET PROMOTION DES POÊLE À BOIS PERFORMANTS & GRANULÉS
- **1/5 de Biométhane (19%) :** NOUVELLES UNITES EN INJECTION & PERFORMANCE SUR EXISTANTES
- **1/10 autres EnR (9%) :** SOLAIRE THERMIQUE, GÉOTHERMIE, CHALEUR FATALE...

INTEGRER CETTE DEMARCHE DANS LE PROJET SCOT



SCOT DES VOSGES CENTRALES | Inondation par débordement de cours d'eau



Zones inondables réglementées par un PPRI

- Zone bleue des PPRI
- Zone rouge des PPRI

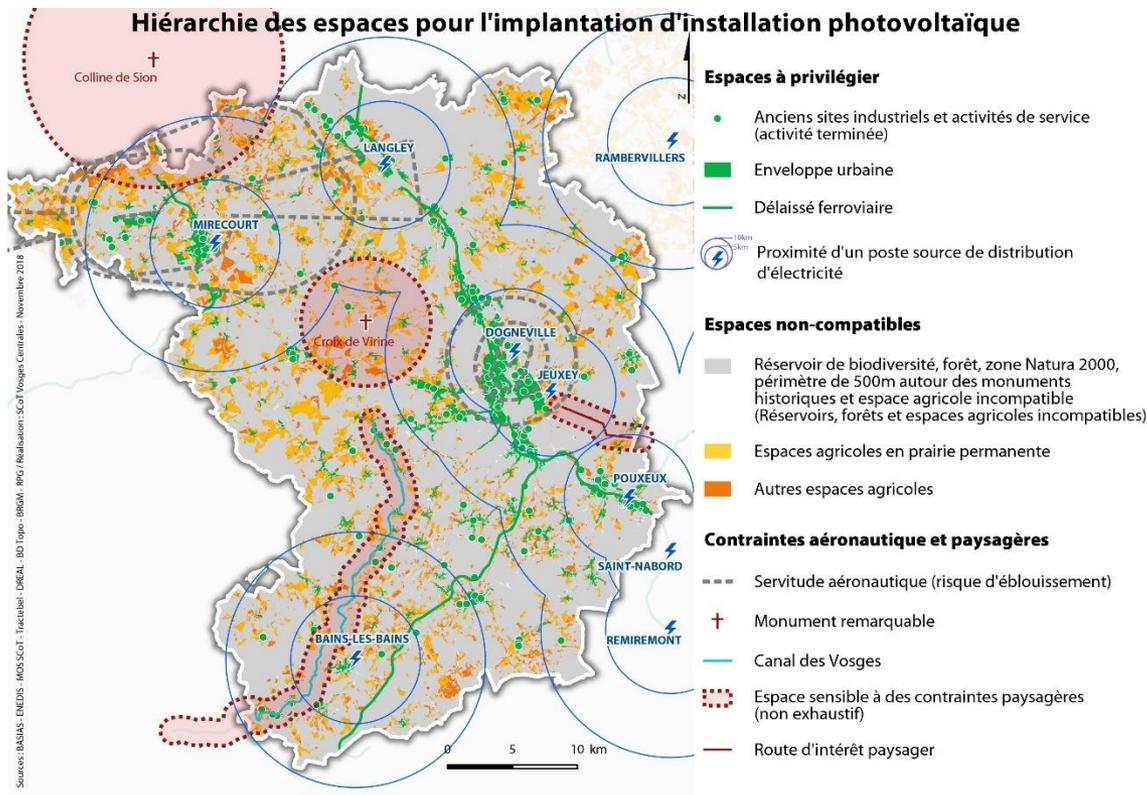
Zones inondables non-réglementées par un PPRI

- Zones inondables de fait ou de fait à ses zones inondables

Communes concernées par un risque inondation (Scot à ZOT des Vosges)

- Communes concernées par le TRI
- Communes concernées par le risque de ruissellement et d'incendie de forêt

Hierarchie des espaces pour l'implantation d'installation photovoltaïque



Espaces à privilégier

- Anciens sites industriels et activités de service (activité terminée)
- Enveloppe urbaine
- Délaissé ferroviaire
- ⚡ Proximité d'un poste source de distribution d'électricité

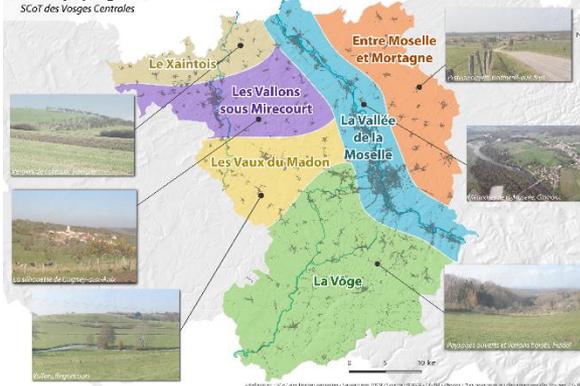
Espaces non-compatibles

- Réserve de biodiversité, forêt, zone Natura 2000, périmètre de 500m autour des monuments historiques et espace agricole incompatible (Réservoirs, forêts et espaces agricoles incompatibles)
- Espaces agricoles en prairie permanente
- Autres espaces agricoles

Contraintes aéronautique et paysagères

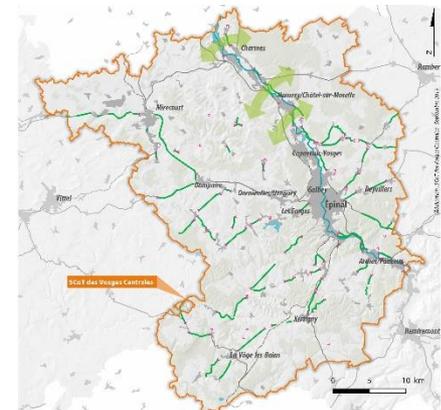
- Servitude aéronautique (risque d'éblouissement)
- ⊕ Monument remarquable
- Canal des Vosges
- ⋯ Espace sensible à des contraintes paysagères (non exhaustif)
- Route d'intérêt paysager

Entités paysagères



SCOT DES VOSGES CENTRALES | Protection paysagère

- Cours d'eau remarquables et à protéger
- Aires vertes à grande échelle
- Eléments architecturaux remarquables
- Escarpements remarquables
- Escarpements remarquables

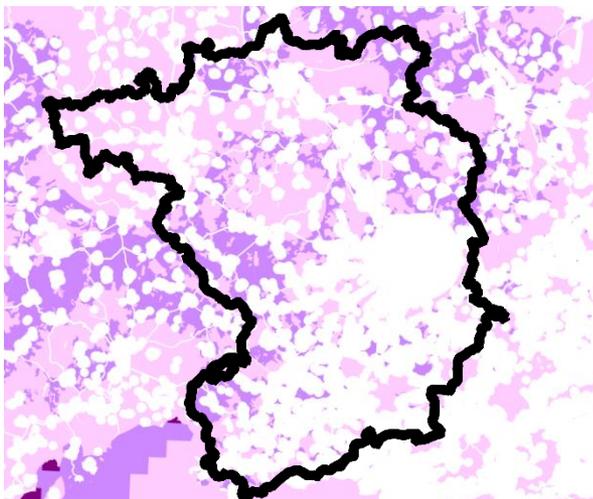


ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COMMUNES



Quelles données mobiliser ?

- Carte des ZFDE DREAL (éolien)
- Open data Enedis / GRDF
- Geothermie.fr
- BRGM (sites et sols pollués)
- ...



Extrait couche « clé en main »
potentiel éolien portail EnR

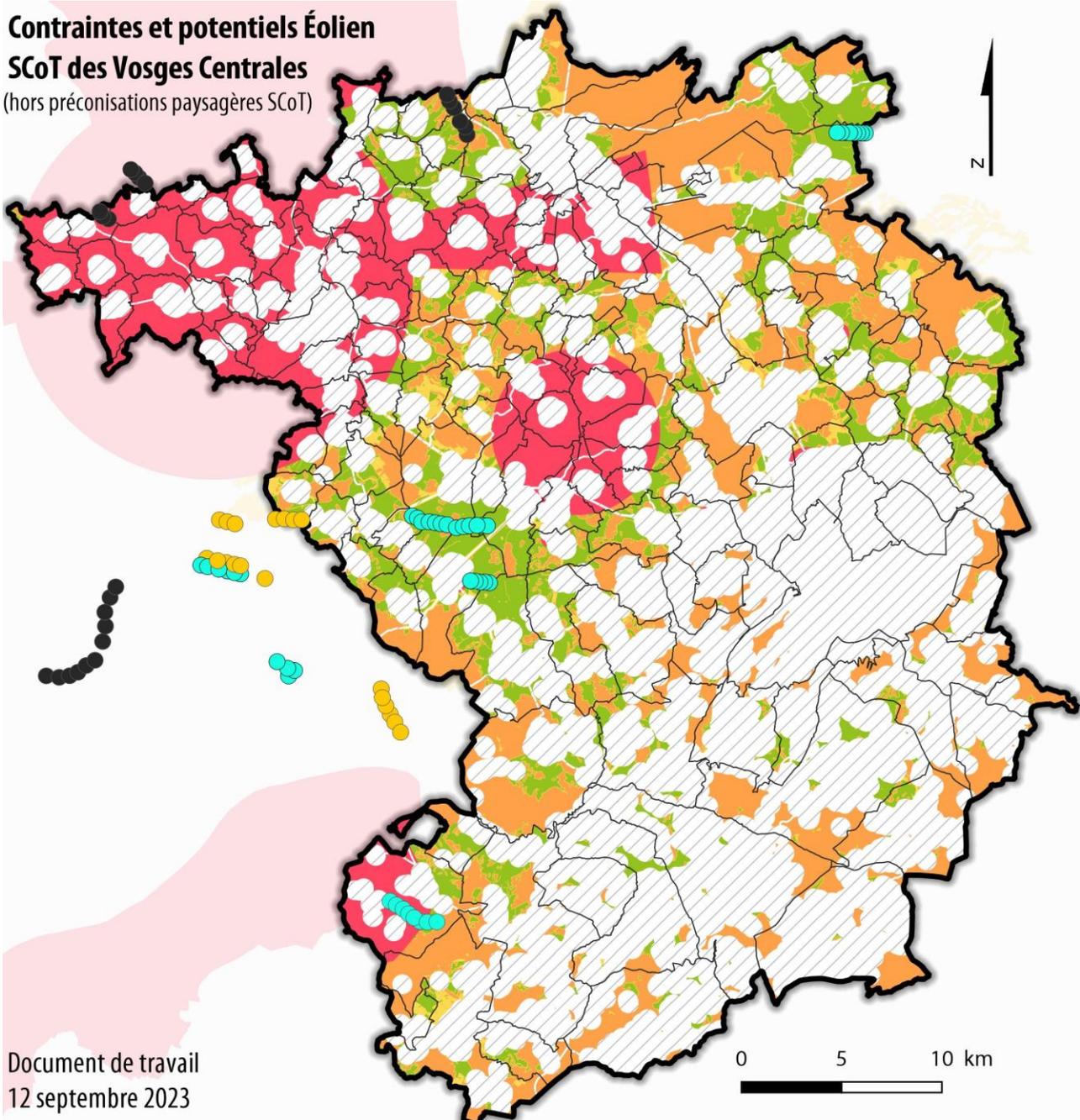
Périmètres des secteurs de concertation : Accélération des énergies renouvelables



Contraintes et potentiels Éolien

SCoT des Vosges Centrales

(hors préconisations paysagères SCoT)



ÉOLIENNES

- Construites ou en cours
- En projet
- Avortées
- Zones sans contraintes fortes identifiées

ESPACE INCOMPATIBLE

- ▨ Natura 2000
- ▨ 5km autour du Radar d'Épinal
- ▨ 50m de part et d'autre des routes principales et des voies ferrées
- ▨ 500m autour des habitations

CONTRAINTES TRES FORTES

- 500m autour des Monuments historiques
- Paysages remarquables SRE Lorraine
- Servitude Aéroport de Dognéville
- 10km et VOR de l'aéroport de Juvaincourt

CONTRAINTES FORTES

- Forêt

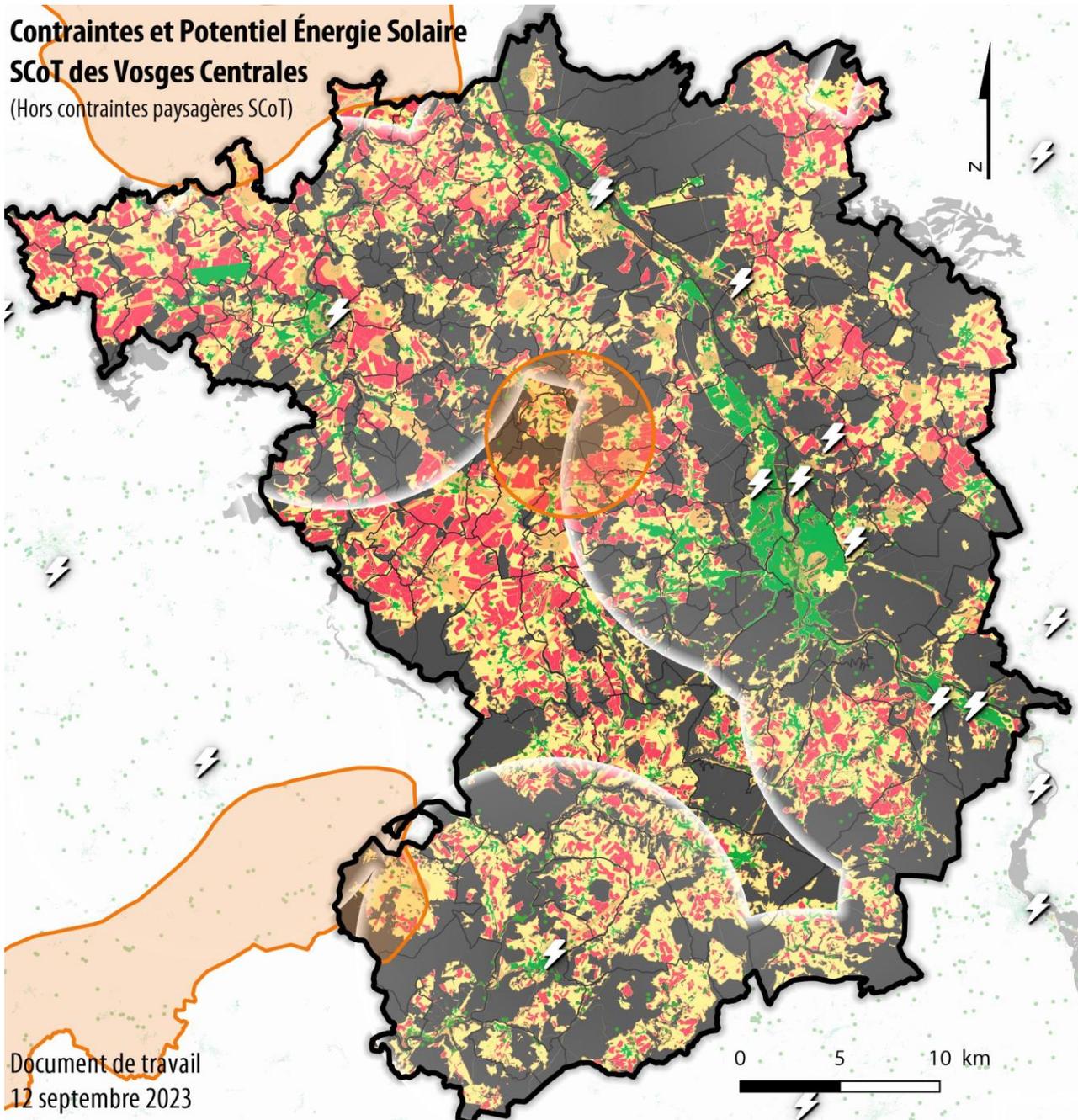
ESPACES PROTEGES DANS LE SCOT

- Ripisylves et Boqueteaux
- 100m de part et d'autre des axes verts
- 10m de part et d'autre des cours d'eau
- Zones humides effectives
- Réservoirs de Biodiversité d'intérêt régional
- 30m des lisières forestières

Contraintes et Potentiel Énergie Solaire

SCoT des Vosges Centrales

(Hors contraintes paysagères SCoT)



ESPACES A PRIVILEGIER

- Espaces artificialisés (bâtiments, friches, parking...)
- Anciens sites industriels potentiellement pollués et anciennes carrières (Potentiel à vérifier)
- Postes sources électriques
- Tampon de 10km autour des postes source

ESPACES POTENTIELS UNIQUEMENT AGRIVOLTAIQUE

- Espaces en prairie sans contraintes identifiées

ESPACES INCOMPATIBLES

- Zones rouges des PPRI (zones inondables)
- Zone Natura 2000
- Réserve naturelle Régionale
- Réservoirs de biodiversité d'intérêt Régional
- Forêts

ESPACES A EVITER

- Espaces agricoles hors prairie (PAC 2020)
- Zones humides effectives
- Ripisylves et boqueteaux
- 100m de part et d'autre des axes verts
- 10m de part et d'autre des cours d'eau
- 30m des lisières forestières
- 500m autour des monuments historiques
- Zones potentiellement inondables

POINTS DE VIGILANCE

- Paysages remarquables SRE Lorraine

POTENTIEL EOLIEN

Concertation dans le cadre de la loi relative à l'accélération et la promotion des énergies renouvelables : Éolien
Secteur : Dompain Nord



DOCUMENT DE TRAVAIL - Septembre 2023

Zones de potentiel éolien :

- Potentiel éolien sans contraintes fortes identifiées
- Potentiel éolien impacté par des contraintes aéronautiques
- Parcelles communales ou intercommunales

Point de vigilance biodiversité :

- Présence certaine de nid de Milan Royal
- Présence probable de nid de Milan Royal

Éolienne existante ou en projet :

- Construite ou en cours
- En projet
- Avortées

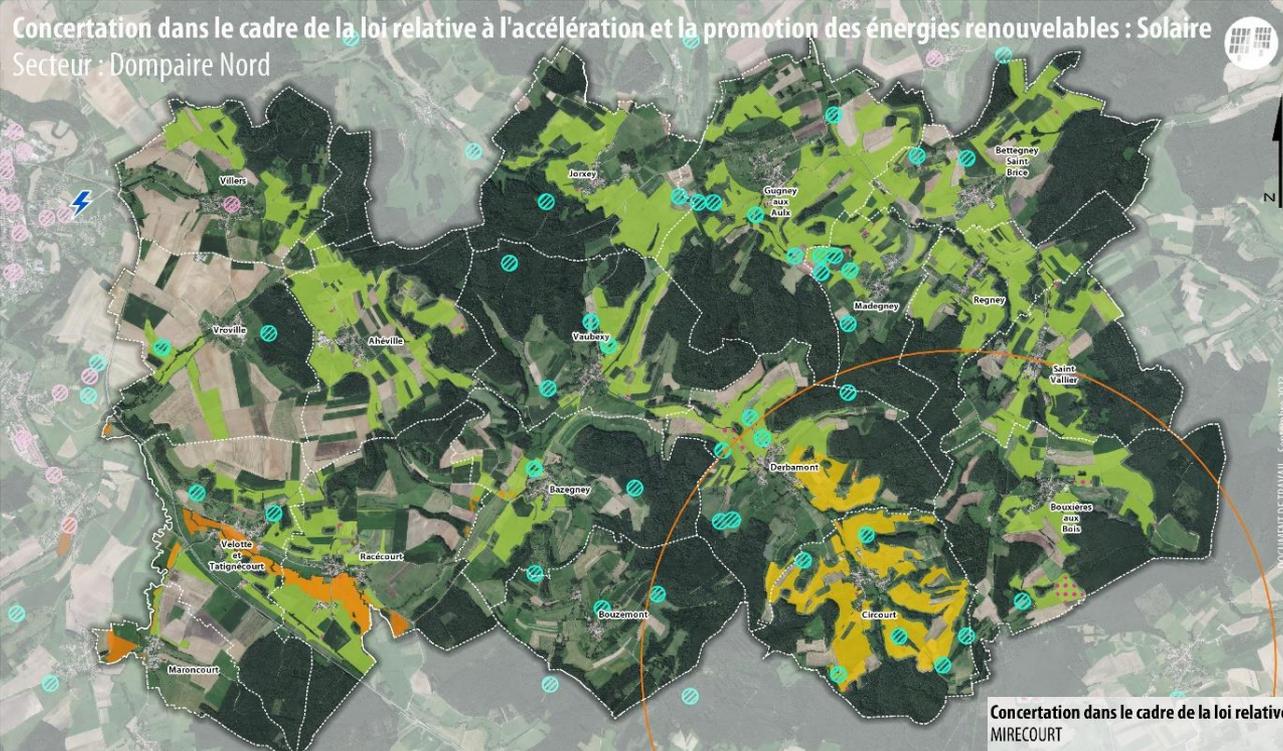
Point de vigilance paysage :

- Rayon de 4 km autour de la Croix de Virine

Autres points de vigilance :

- Conduite d'éthylène (localisation approximative)

POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE



Postes sources électrique

Point de vigilance paysage :

Rayon de 4km autour de la Croix de Virine

Prairies d'au moins 15 hectares d'un seul tenant :

- Sans contraintes identifiées
- Sans contraintes identifiées mais situées à plus de 10km d'un poste source
- Sans contraintes identifiées mais potentiellement inondables
- Parcelles communales ou intercommunales

Potentiel photovoltaïque sur espaces artificiels ou anciennement artificiels

Friches industrielles ou urbaines supérieures à 5ha

Sites à approfondir

- Ancien site industriel potentiellement pollué (BASIAS)
- Carrières/gravières fermées

Concertation dans le cadre de la loi relative à l'accélération et la promotion des énergies renouvelables : Solaire MIRECOURT

Potentiel photovoltaïque sur espaces artificiels ou anciennement artificiels

Potentiel supérieur à 1500m²

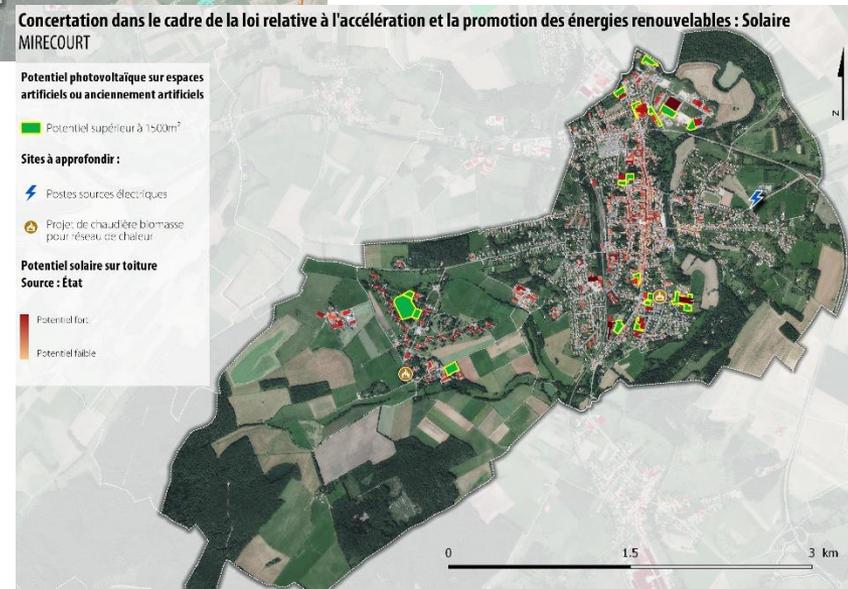
Sites à approfondir :

- Postes sources électriques
- Projets de chaudière biomasse pour réseau de chaleur

Potentiel solaire sur toiture Source : État

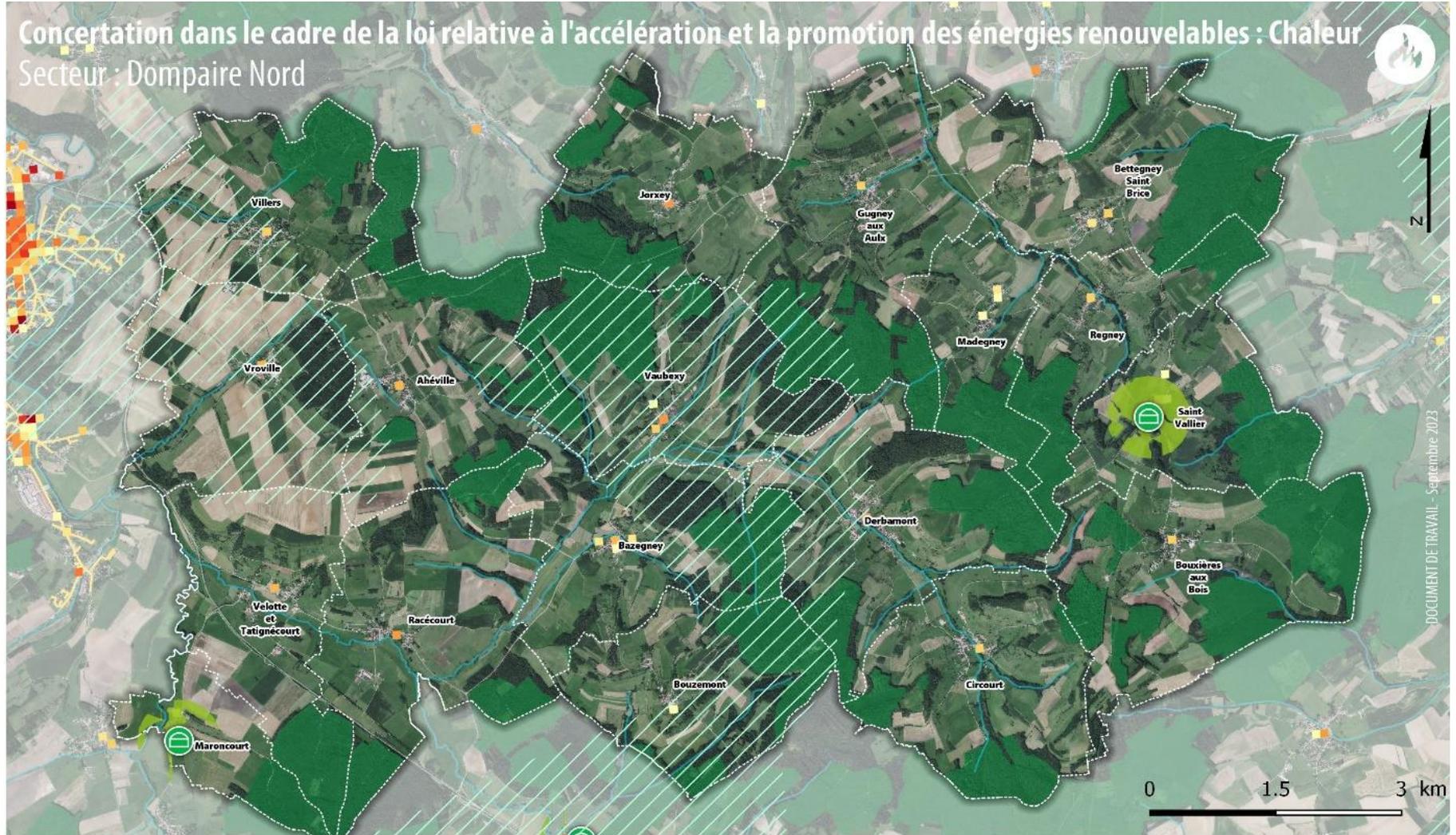
Potentiel fort

Potentiel faible



POTENTIEL CHALEUR

Concertation dans le cadre de la loi relative à l'accélération et la promotion des énergies renouvelables : Chaleur
Secteur : Dompain Nord



Synergie avec la méthanisation

- Méthaniseur existant (été 2021)
- Tampon de 500 mètres autour des méthaniseurs existants hors espaces à préserver de l'urbanisation

Ressources naturelles

- Forêts communales et domaniales
- Cours d'eau

Infrastructures énergétiques existantes

- Réseau de gaz
- Chaudières bois communales (CAB)

Géothermie

- Zone éligible à la géothermie de minime importance (10m à 50m)

Estimation de besoins de chaleur (tertiaire uniquement)

- Potentiel fort
- Potentiel faible